

Règlement de l'épreuve

1/ ORGANISATION

L'association Sport Progrès organise la 1^{re} édition du Trail & Bike des Moises.

2/ ÉPREUVE

Épreuve conviviale et accessible à tous. Le trail and bike est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul vélo tout terrain (VTT). Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale. Un seul parcours de 13 km est proposé. Il se déroulera en une seule étape à allure libre.

3/ MODALITÉ DE COURSE

Tout au long du parcours, les équipes ont obligation d'être unies. **Les relais sont libres mais obligatoires (quatre au minimum).** Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours. En cas de non-respect de cette modalité, une équipe peut être arrêtée par les contrôleurs de course. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

4/ RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à la fin de l'épreuve. De plus, ils seront disponibles sur la page Facebook "Sport Progrès" ainsi que sur le site www.courzyvite.fr La remise des récompenses aura lieu sur le site d'arrivée.

5/ DÉPARTS ET ARRIVÉES

Le départ et l'arrivée des courses auront lieu au foyer des Moises à Habère-Poche. Le départ s'effectuera de manière groupée. Clôture de la course à 11h30.

6/ PARTICIPATION

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, née en 2001 ou avant, licencié ou non. Inscription par équipe de deux, mixte ou non.

7/ CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et selon la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, **chaque participant doit respecter les conditions suivantes :**

- détenir un certificat médical délivré par un médecin, datant de moins d'un an à la date de l'inscription et faisant mention de la clause suivante : "Ne présente aucune contre-indication pour la course à pied et à vélo en compétition" ou " Ne présente aucune contre-indication pour le sport en compétition".
- apporter sa licence FFTRI compétition ou sa photocopie pour les personnes concernées.
- le port du casque est obligatoire pour tous les participants, y compris le coureur à pied

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au vendredi 26 avril via le site internet www.chronotop.run ou par courrier jusqu'au mercredi 24 avril. Possibilité de s'inscrire sur place (5 euros supplémentaires). Le prix d'engagement par personne est de 15 euros pour la course. Tout dossier est considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes : paiement des droits d'inscription, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du vélo comportant obligatoirement la mention « en compétition » datant de moins d'un an le jour de l'inscription.

8/ ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation au Trail & Bike des Moises entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours (en dehors de la zone de ravitaillement) sera pénalisé. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

9/ DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le jour de la course à l'accueil situé au foyer des Moises sur présentation d'une pièce d'identité et des éventuelles pièces manquantes du dossier le dimanche 28 avril à partir de 8 heures. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Il est nécessaire pour avoir accès aux ravitaillements en fin de course.

10/ SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un poste de secours est implanté sur le site de la course. Ce poste est en liaison téléphonique avec l'organisateur. Une équipe médicale de régulation est présente durant toute la durée de l'épreuve. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

11/ ASSURANCE

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

12/ PARCOURS

Le Trail & Bike est une course empruntant essentiellement des sentiers tout terrain. L'épreuve se déroule à allure libre et est chronométrée. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de l'épreuve prévue au programme. Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie des coureurs en danger ou en cas de force majeure. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

13/ RÉCOMPENSES

Un cadeau sera remis à l'ensemble des concurrents. Seront récompensés les trois premières équipes du classement scratch masculin, féminin, mixte et entreprises.

14/ DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.